

- 3 -

**COMMISSION chargée de l'examen de la demande  
en autorisation de poursuivre un membre  
du Sénat, (N° 310, année 1926.)**

(Nommée le 10 juin 1926.)

	MM.	
1 <sup>er</sup> BUREAU :	HÉRY.	Secrétaire
2 <sup>e</sup>	—	LAURAINÉ.
3 <sup>e</sup>	—	SABATERIE.
4 <sup>e</sup>	—	JEANNENEY.
5 <sup>e</sup>	—	MORAND.
6 <sup>e</sup>	—	GUILLIER. <i>Président &amp; Rapporteur</i>
7 <sup>e</sup>	—	Maurice ORDINAIRE.
8 <sup>e</sup>	—	LEBERT.
9 <sup>e</sup>	—	BOMPARD.



10 juin 1926

La Commission nommée pour l'examen de la demande en autorisation de poursuites formée pour M. Pelt contre M. R. Poincaré, ministre de la Marine, s'est réunie le vendredi 10 juin à 15 h. 15  
Tous les membres de la commission sont présents.

M. Guiller est désigné comme président, et M. René Henry, comme secrétaire.

À l'unanimité, la commission se déclare opposée à l'autorisation de poursuites, ces poursuites n'apparaissant ni comme urgentes ni comme opportunes, et le Sénat n'étant d'ailleurs pas saisi par une demande régulière en raison de la dignité de M. Poincaré dans l'Ordre de la légion d'Honneur.

Après avoir délibéré, la commission toujours à l'unanimité charge M. Guiller du rapport pour la prochaine séance du Sénat.

La commission ayant épousé son ordre du jour, la séance est levée à 15 h. 45.

Le Président,  
J. Guiller

Le Secrétaire,

J. Guiller